

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 58 (1949)
Heft: 7

Artikel: Nous manquons en Suisse de matériel d'hôpital
Autor: Spengler
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549437>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous manquons en Suisse de matériel d'hôpital

Ceux de nos soldats qui furent malades pendant les longues années du service actif, de 1939 à 1945, se souviendront certainement du petit signe de la Croix-Rouge qui, si souvent, a frappé leurs regards. Ils ont pu le voir chaque jour sur leurs draps, leurs couvertures, leurs taies d'oreillers, leurs essuie-mains. Ils l'ont vu également sur le bonnet et le tablier de leurs infirmières, sur les blouses de leurs médecins et de leurs chirurgiens. Mais savent-ils que partout où ils furent hospitalisés, dans les établissements sanitaires militaires, les ambulances chirurgicales et les infirmeries de campagne, les lits et la literie provenaient également de la Croix-Rouge suisse? Savent-ils que dans les établissements sanitaires militaires les linges de cuisine eux-mêmes étaient mis à disposition par notre Croix-Rouge nationale?

On conçoit facilement que ce matériel, prêté par la Croix-Rouge suisse au Service de santé de l'armée, se soit considérablement détérioré tout au long de ces années de mobilisation. Il fallut remplacer les lits, changer maintes fois les draps, les taies d'oreillers, les blouses, etc. L'usure de la literie et de la lingerie, qui est déjà très sensible dans un hôpital civil, prend d'énormes proportions quand il s'agit d'un établissement militaire.

Dans les mois qui suivirent la fin de la guerre, ce matériel d'hôpital fut rapporté par le Service sanitaire de l'armée dans les dépôts de la Croix-Rouge suisse. On en fit alors l'inventaire, et l'on put constater qu'une grande partie du linge et de la literie était abîmée et déchirée au point d'en être devenue inutilisable. Il en résulte que nos réserves de matériel, qui autrefois déjà étaient fort restreintes, sont aujourd'hui absolument insuffisantes.

Or cela est grave. Car la tension politique internationale, bien que ne justifiant pas de notre part un pessimisme exagéré, nous commande d'être plus que jamais sur nos gardes. Si nous voulons être prêts pour un nouveau conflit, nous devons absolument, entre autres tâches, compléter nos réserves de matériel sanitaire. Sinon le peuple suisse serait en droit d'accuser sa Croix-Rouge d'avoir fait preuve d'une impardonnable

négligence. Et sans aller jusqu'à envisager le pire, l'éventualité toujours possible de catastrophes, d'épidémies ou d'accidents graves exige que nous ayons à disposition un matériel d'hôpital complet et en bon état.

*

La Croix-Rouge suisse, en s'attaquant à ce problème, devra procéder par étapes, comme elle le fait, d'ailleurs, pour développer son service de transfusion sanguine. Dans le domaine du matériel d'hôpital également, elle n'atteindra les buts qu'elle s'est fixés que proportionnellement aux résultats de sa collecte de mai.

La première étape que désire franchir cette année notre Croix-Rouge nationale est la préparation et la décentralisation en Suisse de 5120 lits complets. On se rendra compte de la quantité de matériel nécessaire à cet effet, lorsqu'on saura qu'un lit complet se compose de: un bois de lit, un matelas, un protège-matelas, six draps, trois couvertures de laine, un oreiller, trois taies d'oreillers et deux molletons. La Croix-Rouge possède déjà les draps, les couvertures, les oreillers, les taies et les molletons. Mais il manque encore 1688 bois de lit, 2437 matelas et 2119 protège-matelas, dont l'acquisition, on s'en doute, exigera des sommes considérables.

La seconde étape consistera à préparer 10.700 lits complets, qui seront ensuite entreposés dans le pays. Ces lits pourront être utilisés, en temps de paix déjà, dans les cas de catastrophes ou d'épidémies, et serviront également à compléter l'installation des infirmeries de campagne pendant les cours de répétition. Très souvent, en effet, les médecins militaires éprouvent de grandes difficultés à faire transporter les lits et la literie dont ils ont besoin; leur tâche serait grandement facilitée s'ils pouvaient trouver à proximité de leurs lieux de stationnement ce matériel sanitaire de la Croix-Rouge suisse.

Enfin, point n'est besoin d'insister sur l'importance qu'il y a à pouvoir disposer, en cas de conflit brusque, d'un matériel ainsi décentralisé: la guerre moderne, en effet, rend à peu près impossible tout transport important de matériel. Le Service de santé de l'armée, qui aurait ainsi à sa

disposition de nombreux dépôts répartis sur tout le territoire du pays, serait en mesure d'assurer rapidement les soins indispensables aux malades et blessés, tant civils que militaires.

*

C'est donc dans l'intérêt primordial du pays que la Croix-Rouge suisse a entrepris de compléter le matériel d'hôpital. Mais, au fait, — la question nous a été souvent posée, — pourquoi cette tâche incombe-t-elle à la Croix-Rouge, et non au Service de santé de l'armée?

L'ordonnance fédérale du 14 avril 1910 stipule qu'à part le Service sanitaire de l'armée, seuls le Comité international de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge suisse, et les institutions auxiliaires de cette dernière, ont le droit d'user en Suisse du signe de la Croix-Rouge. La Croix-Rouge suisse possède donc, à l'égard des autres organisations de notre pays, une situation particulière, qui implique de sa part, en contre-partie, un certain nombre de responsabilités. Celle, notamment, d'apporter son aide au Service de santé, en mettant à la disposition de celui-ci du personnel volontaire et du matériel sanitaire.

On pourrait également se demander pourquoi la responsabilité d'assurer un des services de l'armée a été confiée dans une aussi large mesure à une organisation civile. La raison en est très simple: en Suisse, comme d'ailleurs dans la plupart des pays, il est en général très difficile d'obtenir des crédits pour l'armée, et tout particulièrement en période de paix. Les crédits militaires sont donc utilisés en tout premier lieu pour la formation et l'armement des troupes de combat, de sorte que le Service de santé ne peut disposer, pour sa part, que de sommes très modestes, qui ne lui permettent de se procurer que le matériel strictement indispensable. Pour cette raison, les officiers sanitaires responsables ont demandé l'aide de la Croix-Rouge suisse, qui s'est engagée à compléter le personnel et le matériel du Service de santé.

Relevons en terminant que le Service sanitaire de l'armée, en cas de guerre, ne ferait aucune différence entre les blessés civils et militaires. Le peuple suisse travaille donc pour son propre intérêt en soutenant la Croix-Rouge suisse et en lui donnant la possibilité de s'acquitter de ses devoirs envers le pays.

COL. SPENGLER.

Cette carte indique les emplacements des 100 dépôts de matériel sanitaire que la Croix-Rouge suisse a l'intention de créer dans le pays. Un peu plus d'une cinquantaine sont déjà installés.

